L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 OCTOBRE 1847.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 51 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 5 OCTOBRE 1847.

POUR LE CONGRÈS 2e DISTRICT.
B. G. THIBODEAUX.

A NOS ABONNÉS.

L'Abeille reprendra ses publications quotidiennes à partir de lundi prochain, 11 octobre.

WHIGS, ATTENTION ! — Nos amis verront avec plaisir que des assemblées whigs sont convoquées pour ce soir dans le troisième, le quatrième et le cinquième District de cette Municipalité, à l'effet de choisir des délégués chargés de désigner les candidats pour sénateur et représentants. Les whigs doivent mettre de l'empressement à se rendre à ces réunions préparatoires, car elles sont importantes et doivent avoir une influence considérable sur l'issue des élections. Que chacun ne l'oublie pas et que chacun songe à remplir son devoir.

ASSEMBLÉES DE DISTRICT.

TROISIÈME DISTRICT.—Les whigs se rassembleront jeudi soir, 7 octobre, à 7 heures, au café de Philippe Welman, coin Jefferson et Levée, pour nommer deux délégués chargés de représenter le District dans la convention whig qui choisira deux candidats au siège de sénateur.

QUATRIÈME DISTRICT.—Les whigs se rassembleront ce soir, mardi 5 octobre, à 7 heures, au [illegible], rue d'Orléans, pour nommer deux délégués chargés de représenter le District dans la convention whig qui choisira deux candidats au siège de sénateur.

CINQUIÈME DISTRICT.—Les whigs se rassembleront ce soir, mardi 5 octobre, à 7 heures, au [illegible] de Valentin Mercères, coin d'Orléans et [illegible], pour nommer deux délégués chargés de représenter le District dans la convention whig qui choisira deux candidats au siège de sénateur.

[illegible]

ÉCOLES PUBLIQUES.

[illegible]

MEXIQUE.

[illegible] ... Santa Anna et son armée ont quitté Mexico, probablement le lendemain ou le surlendemain de la bataille de Chapultepec; les Leperos, qui forment, on le sait, la classe inférieure de la population, se soulevèrent et commencèrent à piller sans distinction les citoyens paisibles. Ils se portèrent à de tels excès et à de telles violences que les magistrats [illegible] de terreur et sans aucun moyen de [illegible] ne trouvèrent d'autres ressources que d'implorer le secours de l'ennemi. Ils envoyèrent une députation au général Scott pour le prier d'envoyer des troupes pour protéger les citoyens. Le général Scott s'empressa d'envoyer deux régiments formant ensemble quinze cents hommes. Ces deux régiments entrèrent dans la ville, mais ils furent accueillis fort [illegible] par la foule des Leperos qui les [illegible] et leur fit assez de mal. On se battait à chaque pas et surtout au coin des rues. Nos soldats, dépourvus d'artillerie, avaient beaucoup de peine à se faire jour au milieu de cette immense cité ; ils arrivèrent enfin à grand peine jusqu'à un vaste couvent où ils se retranchèrent. Le général Scott, informé du danger auquel était exposé le détachement qu'il avait expédié, ouvrit aussitôt le feu sur la ville. Telle est la version que soutiennent les correspondances auxquelles nous avons fait allusion. Elle laisse, comme on le voit, notre armée dans une situation fort critique ; mais nous ne garantissons pas du tout l'exactitude de cette version. Pour savoir à quoi nous en tenir, il nous faut attendre le retour du Fashion. Ce navire à vapeur entrait à Vera Cruz au moment où l'Alabama en sortait. Il aura sans doute attendu le courrier anglais qui sera arrivé à Vera Cruz le 30 septembre ou au plus tard au 1er courant, et qui aura sans doute transmis les nouvelles de la capitale jusqu'au 28 du mois dernier. Nous saurons alors à quoi nous en tenir.

Les journaux que nous avons sous les yeux et les correspondances dont on nous fait part, nous mettent à même d'ajouter quelques détails à ceux déjà connus. Commençons d'abord par rassurer [illegible] sur les généraux SMITH et WORTH; ni l'un ni l'autre n'ont péri, bien que tous les deux aient vaillamment payé de leur personne; bien qu'on les ait toujours vus où la mêlée était la plus vive. Cette seule assurance suffirait pour donner du prix à un arrivage assez pauvre en nouvelles. Quant au général Pillow, nous ne voyons son nom mentionné nulle part; il est probable aussi qu'il est sain et sauf. L'art de la guerre a encore besoin de cet homme de génie, de ce brave des braves.

D'après les récits mexicains, l'enlèvement des hauteurs de Chapultepec, qui a eu lieu à la bayonnette, aurait coûté extrêmement cher à nos troupes; les Mexicains auraient opposé la résistance la plus opiniâtre et nous auraient fait payer notre victoire de la perte de plus de 1,000 hommes, dont au moins 80 officiers. A Tampico, on regardait cette assertion comme fort exagérée, et des lettres particulières réduisent la perte à 600 hommes, ce qui est déjà énorme. Les officiers ont en effet beaucoup souffert; mais ceux qui ont été blessés sont surtout des lieutenants et des capitaines. On ne citait aucun officier supérieur.

Le Genio de la Libertad, nouveau journal anglais et espagnol qui vient de paraître à Vera Cruz et qui n'est sans doute qu'une refonte du Sol de Anahuac, contient sous la date du 25 septembre, le paragraphe suivant :

"Les dépêches officielles de l'armée ne sont pas encore arrivées ici, mais la reddition de la capitale est maintenant mise hors de doute. Nous nous félicitons, à cette époque de l'humanité, d'apprendre que Santa-Anna a évacué Mexico et sauvé ainsi le général Scott de la triste nécessité où il se fût trouvé, de détruire cette ville et de répandre un sang innocent. Nous espérons que le peuple mexicain comprendra bientôt la nécessité de la paix et emploiera tous les moyens honorables afin d'amener un résultat aussi désirable pour tous. Trop longtemps les conseils des hommes ambitieux ont prévalu contre l'opinion des citoyens les plus judicieux et compromis les destinées de la nation."

Nous voudrions partager l'espérance du Genio; mais elle nous paraît peu fondée. La prise de la capitale semble n'avoir fait que redoubler l'ardeur belliqueuse des Mexicains; et d'un autre côté le gouvernement actuel qui a quitté la capitale pour se retirer à Guadalupe, déclare qu'il veut à tout prix poursuivre la guerre. Voici la circulaire qu'Alcorta, ministre de la guerre et de la marine, a adressé aux capitaines-généraux des différents départements.

"Excellent seigneur, après les grands événements qui ont eu lieu hier, il ne reste plus au gouvernement de l'Union mexicaine d'autre alternative que d'abandonner la capitale, afin d'adopter et de poursuivre d'autres plans pour fatiguer l'ennemi. En conséquence, le Président de la République m'ordonne de vous déterminer, afin que vous le fassiez savoir au Congrès de l'Etat où vous commandez, que l'intention formelle de son Excellence est de continuer les opérations militaires contre les envahisseurs; et que quelles que puissent être les conséquences de la guerre, son Excellence est décidée à la soutenir par tous les moyens et de toutes les façons possibles.

"La capitale a résisté héroïquement pendant six jours; mais à la fin l'ennemi a pris des positions d'où ses projectiles pouvaient atteindre les demeures des paisibles habitants; et le gouvernement suprême, voyant l'état des affaires, [illegible]

"Son Excellence, le Président de la république, espère que Votre Excellence s'efforcera d'entretenir et de ranimer l'esprit public, afin que la guerre puisse se poursuivre avec la vigueur et l'énergie que réclament si impérieusement l'honneur national et les droits de la république.

ALCORTA.

Guadalupe Hidalgo, 14 septembre 1847.

La route de Vera Cruz à Mexico est plus que jamais infestée par les guérillas. Le général Lane, avec le convoi qu'il escorte, a dû s'arrêter et prendre position à Puente Nacional, après avoir eu quelque peine à y parvenir sans encombre. Des essaims de cavaliers mexicains venaient sans cesse voltiger sur ses flancs, menaçant tantôt la tête du convoi, tantôt l'arrière garde, enlevant les retardataires ou ceux qui avaient l'imprudence de s'écarter. Il a fallu beaucoup de prudence et de fermeté pour passer au milieu d'un pays où chaque buisson recélait un Mexicain. Parmi les pertes qu'on a eues à déplorer se trouve celle du lieutenant Kime, de la compagnie Lewis des volontaires louisianais; ce brave officier a été tué tandis qu'il se trouvait à l'arrière garde dans l'exercice de ses fonctions. Malgré la position avantageuse qu'il occupe à Puente Nacional, le corps du général Lane n'est pas à l'abri des attaques des guérillas, qui de temps à autre viennent faire le coup de fusil avec les avant-postes. Ce sont de continuelles escarmouches. Le général a envoyé à Vera Cruz pour y chercher des provisions et quelques renforts avant de s'avancer plus loin dans l'intérieur. Il ne sera reparti de Puente National que vers la fin de septembre ou dans les premiers jours de ce mois.

Post-scriptum. L'insurrection des Leperos, dont nous parlons plus haut, se trouve pleinement confirmée par l'Arco Iris du 26 septembre. D'après ce journal, des lettres particulières, venues de Jalapa et d'Orizaba, assurent positivement que la ville de Mexico a été le théâtre des scènes les plus effroyables. La populace, profitant du départ de l'armée mexicaine, a commencé à piller avec une rage sans exemple; un corps de soldats américains, ayant essayé de pénétrer dans la ville, a été assailli par la multitude qui a forcé une partie de ces soldats à reculer jusqu'aux casernes et à la citadelle, tandis que l'autre a dû chercher un refuge dans le couvent de San Francisco, en abandonnant aux Leperos deux pièces de canon.

L'Arco Iris ajoute que celles de nos troupes qui avaient trouvé asile dans la citadelle et des fortifications qui commandent la ville, se sont mises à bombarder la capitale; ce bombardement a ajouté encore aux calamités qui l'avaient déjà frappée. Les pertes de tout genre sont énormes; le nombre des victimes est considérable; propriétés et citoyens ont eu à souffrir de la canonnade et des combats livrés par les Américains; mais surtout des ravages commis par les Leperos.

Des lettres de Jalapa annoncent également que le général Rea est entré à Puebla, et que cette ville a été bombardée par de l'artillerie américaine placée sur les hauteurs qui l'environnent. D'après ces mêmes lettres Herrera se dirigeait vers Queretaro avec les débris de l'armée qui a quitté la capitale, tandis que Santa Anna, à la tête de deux mille hommes de cavalerie, était à Tlascala avec l'intention de pousser jusqu'à Puebla pour y rallier les forces mexicaines qui se trouvent de ce côté et pour couper entièrement les communications entre notre armée et Vera Cruz.

Le 16 septembre Santa Anna qui se trouvait encore à Guadalupe, a lancé une proclamation dans laquelle il abdique la présidence et désigne comme son successeur à la magistrature suprême le Señor PEÑA Y PEÑA, chef de la Haute cour de justice; il lui adjoint deux vice-présidents, et ce nouveau gouvernement exercera ses fonctions jusqu'au moment où le congrès aura pu se réunir et procéder à une élection. Quant à Santa Anna, libre de toute préoccupation gouvernementale, il pourra ne songer désormais qu'à combattre vigoureusement l'ennemi ; il promet comme d'ordinaire, de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la liberté de sa patrie.

Une lettre de Tampico, publiée par la Patria d'hier soir, donne une version des événements que nous avons relatés précédemment. Cette lettre affirme que le général Scott est entré le 14 septembre dans la capitale, après une résistance obstinée et un combat sanglant, dans lequel le général Bravo a été tué et où Santa Anna a été blessé au bras. Ceci rentre, on se le rappelle, dans la teneur des renseignements venus, il y a quelques jours, par le James L. Day.

La Patria publie aussi une lettre de son correspondant de Vera Cruz, portant la date du 26 septembre. Nous la traduisons en entier. On verra qu'elle confirme quelques-unes des nouvelles que nous n'enregistrons que sous bénéfice d'inventaire.

VERA CRUZ, 26 septembre 1847.

Le 11, le 12 et le 13 septembre, le général Scott a attaqué la ville de Mexico, mais avec peu de succès; car il a été repoussé plusieurs fois et a éprouvé d'assez fortes pertes. Le 14, il a réussi à s'emparer de Chapultepec et de la citadelle; puis il a commencé aussitôt à bombarder la capitale, du Paseo, de la citadelle et de St Cosme où il avait placé son artillerie. Le soir de ce même jour Santa Anna évacua la capitale, après avoir publié un manifeste dans lequel il déclare que, pour éviter la destruction de Mexico, il se retire à Guadalupe, d'où il concertera ses opérations ultérieures. Aussitôt que les troupes mexicaines eurent quitté la capitale, les Leperos se soulevèrent et la mirent à sac. Deux alcades allèrent alors demander au général Scott de venir occuper la capitale afin d'y protéger la propriété. Une colonne partit aussitôt avec deux pièces d'artillerie; la populace se précipita sur cette colonne, lui enleva ses deux canons, la mit en déroute; et quelques débris réussirent à grand peine à se réfugier dans le couvent de San Francisco. Par suite de ce déplorable incident, le général Scott bombarda la ville jusqu'au 15 dans la soirée; et c'est alors qu'il pénétra dans la ville jusqu'au palais. On estime à plus de trois millions de piastres les ravages faits par les Leperos.

De Guadalupe, Santa Anna a envoyé sa démission de président et de commandant en chef. Le señor Peña y Pena, président de la Cour Suprême, reste chargé de l'autorité, de concert avec deux autres citoyens; et ce triumvirat restera en fonctions jusqu'à la réunion du Congrès qu'une proclamation de Gomez Farias vient de convoquer à Queretaro.

Le général Herrera a pris le commandement de l'armée ; et à la tête d'un corps de 14,000 hommes il va prendre position dans cette même ville.

Santa Anna, blessé au bras, s'est dirigé vers Puebla avec 2,000 cavaliers.

Le général Rea est entré à Puebla, que les troupes américaines, retranchées sur les hauteurs de Loreto, se sont mises à bombarder.

Paredes était dans l'Etat de Jalisco et réussissait à y lever des troupes.

Tous les guérillas de l'Etat de Vera-Cruz se sont réunis à Cerro Gordo pour attaquer le grand convoi qui est arrêté à Puente Nacional (convoi du général Lane.)

Le général Bravo a été tué, et un grand nombre d'autres généraux sont ou blessés ou au pouvoir des Américains: entr'autres Perez, Parodi, Santiago Blanco, du corps des Ingénieurs. Ce dernier est fort distingué : il est rendu sur parole à Mexico afin de s'y faire soigner de ses blessures; il s'est engagé à venir se représenter au quartier-général des Américains. L. A.

PERTE DU VAPEUR IOWA.—D'après le rapport du cap. Wallis, du vapeur Hard Times, le bateau à vapeur Iowa, allant de la Nlle-Orléans à St-Louis, a coulé jusqu'au niveau de son pont supérieur, près du détour de Morgan. Le Declaration se trouvait auprès du Iowa, au moment où le cap. Wallis l'a aperçu.

On lit à ce sujet dans le Courrier d'hier soir :

"Le capitaine Dalman, du steamboat Hecta, arrivé hier dans notre port, nous informe que les steamers Iowa et Declaration se sont abordés dans la soirée de vendredi dernier, vers les sept heures. Trois ou quatre passagers de pont de l'Iowa se sont noyés, et un volontaire a été tué à bord du Declaration par un éclat de bois.

La malle et les emménagements de l'Iowa ont été sauvés; mais le bateau est entièrement perdu.

TELEGRAPHE MAGNETIQUE.—Les travaux sur la ligne du Sud se poursuivent avec une activité assez marquée. Toute la section de la Georgie sera prête à recevoir les fils conducteurs le mois prochain; c'est de bon augure pour nous. On assure aussi que les travaux marchent bien dans la Louisiane, le Mississippi et l'Alabama. Tant mieux.

LA FREGATE RARITAN, revenue du Golfe avec la fièvre jaune à bord, vient d'être parfaitement assainie par le gaz désinfectant du professeur Robert Grand, de Norfolk. Avis aux armateurs qui s'inquiètent de la salubrité de leurs navires.

MOBILE.—L'état sanitaire de Mobile ne paraît pas s'améliorer. La fièvre jaune s'y mêle à des fièvres intermittentes et rémittentes. La mortalité y a augmenté durant la dernière semaine.

VAPEUR BRITANNIA.—Il paraît, d'après l'Express de New-York du 25 septembre, que le Britannia a reçu de plus fortes avaries qu'on ne l'avait cru d'abord. On ne dit pas cependant que les réparations doivent retarder son départ.

ELECTIONS.—Les élections de la Georgie, de l'Arkansas et de la Floride ont eu lieu hier; celles du Maryland auront lieu demain, 6 octobre; celles de la Caroline du Sud, le 11 courant; celles de la Pennsylvanie et de l'Ohio, le 12. Le 1er novembre le Michigan, le Mississippi, le Texas et la Louisiane feront les leurs; le New-York et le New-Jersey, le lendemain; enfin le Massachusetts les fera le 8 et le Delaware le 9 du même mois.

NOUVELLE-PROVIDENCE.—Nous recevons par la voie de Charleston des nouvelles de Nassau, qui vont jusqu'au 18 septembre. Les Iles Bahama ont eu le bonheur d'avoir tout dernièrement des pluies assez abondantes qui ont été très-favorables au maïs de Guinée qu'on y cultive; et que l'on pourra cette année moissonner vers la Noël. L'exploitation du sel se développe à Rum Key.

SANTA-FÉ.—Les dernières nouvelles de Santa-Fé vont jusqu'au 15 août. Tout était parfaitement calme dans cette ville, dont la garnison se composait de trois compagnies de dragons et de trois compagnies de volontaires réengagés sous les ordres du major Walker.

Les Indiens infestent toujours la route de Santa-Fé à Independance. Ils enlèvent des chevaux, tuent les hommes isolés qu'ils rencontrent, mais ils n'osent pas attaquer les convois.

MARINE.—La frégate United-States qui porte le pavillon amiral du commodore Read, commandant de la station d'Afrique, a croisé pendant tout le mois de juin le long de la côte; elle a relaché à Monrovia où elle a appris que l'on devait présenter au peuple de Liberia une nouvelle constitution. Le 2 juillet, elle était dans la baie d'Accra, et elle est arrivée le 4 à Quitta, pour y célébrer l'anniversaire de l'Indépendance. L'état sanitaire du bord était excellent.

ORDRE MAÇONNIQUE.—La Grande Loge des Etats, I. O. of O. F., est maintenant en session à Baltimore. D'après un rapport du secrétaire, il y avait, le 30 juin dernier, en relation avec cet ordre 1,392 loges, dont 309 dans l'Etat de New-York. Le nombre total des membres qu'elles renferment, est de 118,961. Le revenu de ces loges a été pour l'année de $838,605; et les dépenses pour secours de $302,243. Sur cette somme $237,850 67 ont été données à 16,761 membres malades ou dans la détresse; $31,184 70 appliquées à 1,476 familles de membres morts; $6,822 46 consacrées à l'éducation d'orphelins dont les pères appartenaient à l'ordre et $36,399 68 à l'enterrement des membres qui ont succombé durant l'année.

Chronique Locale.

ECOLES PUBLIQUES.—La réouverture des Ecoles Publiques de la Première Municipalité a eu lieu hier. Elles s'organisent rapidement et d'ici à quelques jours elles auront leur contingent d'élèves et de professeurs au grand complet.

BUREAU DE SANTÉ.

Liste des enterrements dans tous les cimetières de la ville,

De dimanche à lundi à neuf heures,—23, dont 9 de fièvre jaune.

ARRESTATION IMPORTANTE.—*Envoi de poudre au Mexique.*—Le capitaine Youenès a pratiqué hier une arrestation qui a causé quelque sensation en ville. M. William White, second de la goëlette Mississippi, était venu le matin même lui dénoncer le fait suivant : Vendredi dernier, un Mexicain nommé Don Jose Maria Carbajal se présenta à bord du Mississippi, mouillé au pied de la rue St.-Pierre, et s'enquit auprès de M. White du montant du fret sur cinq barils de cigarettes. Ayant reçu une réponse qui lui parut satisfaisante, il déclara que les barils seraient envoyés à bord le lendemain, samedi, ce qui fut fait. Mais comme on les arrimait sur le pont, le second crut s'apercevoir qu'ils étaient bien lourds, et concevant aussitôt de légitimes soupçons, il ordonna d'ouvrir l'un d'eux. Grande fut sa surprise en y apercevant de grands sacs de poudre à canon. Les cinq barils contenaient huit cents livres de cette matière explosive. Ils portaient l'adresse d'un certain Francisco Martinez et étaient destinés à Don Daniel Wilson, marchand à Vera-Cruz. Carbajal, nous avons oublié de le dire, avait aussi arrêté son passage pour cette dernière ville, et avait même payé d'avance le prix de la traversée. Carbajal fut arrêté et une plainte en bonne forme déposée contre lui par M. White. Interrogé par le Recorder, le Mexicain répondit qu'il avait acheté la poudre saisie dans un magasin de la rue de la Commune, mais qu'elle était destinée pour la Havane. Au lieu de l'envoyer à bord du brick P. Soulé, ajouta-t-il, on l'a transportée par erreur à bord du Mississippi. M. White n'eut pas de peine à prouver le contraire. Il exhiba un connaissement écrit tout entier de la main de l'accusé, et portant cette suscription en espagnol, "pour la goëlette Mississippi."

L'affaire ne sera instruite que dans quelques jours, le recorder ayant exprimé le désir de s'entendre au préalable avec l'avocat de District des Etats-Unis. Quant aux cinq barils de poudre, on les a déposés à la Poudrière. Inutile de dire qu'il a circulé de nombreuses rumeurs au sujet du Mexicain Carbajal. Quelques personnes prétendent qu'il est frère d'un chef de guerillas, et que le colis saisi était destiné à ce dernier. L'instruction de l'affaire éclaircira ce fait; lorsqu'elle aura lieu, nous rendrons compte à nos lecteurs du résultat des témoignages.

ACCIDENT.—Samedi soir, une dame, dont nous ignorons le nom, se rendait à bord du navire le Devonshire, mouillé dans le port de la 3e Municipalité. La planche de communication entre deux navires ayant fait bascule, la pauvre femme fut précipitée dans l'ouverture qui les séparait et n'en fut retirée qu'avec peine. Quoique grièvement blessée et contusionnée, son état n'offre cependant aucune inquiétude. Elle était accompagnée de sa petite fille au moment de l'accident, et c'est aux cris de celle-ci qu'on est accouru pour sauver la mère.

LES RECORDERS.—Le recorder Génois a renvoyé hier pardevant la première Cour de District le nommé Thomas Jackson, prévenu de vol.—La femme Ketty Dockry a été arrêtée, sur la plainte de Mary Kinney qui accuse celle-ci d'avoir exposé son enfant dans la rue, dimanche dernier vers minuit.—Rien d'intéressant devant les recorders Baldwin et Seuzeneau.

TENTATIVE DE SUICIDE—Dimanche dernier, entre deux et trois heures de l'après-midi, un individu nommé Steven Mac, demeurant chez M. Trager, au coin des rues Victoire et Française, dans la Troisième Municipalité, a tenté de mettre fin à ses jours en se coupant le cou à l'aide d'un couteau. Il était alors en proie à une surexcitation cérébrale qui explique jusqu'à un certain point cette fatale tentative. Les personnes de la maison venaient de se lever de table, lorsque Mac qui jusqu'à ce moment s'était promené dans le jardin, pénétra dans la salle à manger, saisit un couteau sur la table et se fit une profonde entaille au cou, tout en s'écriant en anglais: "Ma mère! ma mère! Dieu va recevoir mon âme." Les cris attirèrent quelques personnes qui l'empêchèrent heureusement d'achever son horrible boucherie. Le docteur Lewis fut appelé et mit un appareil sur la blessure; le pauvre Mac essaya plusieurs fois de l'arracher, pendant qu'on le transportait à l'hôpital du docteur Luzemberg; il suppliait ceux qui l'entouraient de vouloir bien le laisser mourir. On conserve l'espoir de le sauver, malgré la gravité de sa blessure.

NEW-YORK.—Le vapeur à hélice Sarah Sands est arrivé à New-York le 23 septembre, après une traversée de dix-neuf jours.

—Le même jour, le Washington est parti pour son second voyage transatlantique, avec quarante passagers de chambre; l'épreuve cette fois doit être décisive.

—Le second navire de la ligne de Brême, l'Hermann, a dû être lancé la semaine dernière, et doit partir pour l'Europe le 1er février prochain.

—Le 22 septembre, la population irlandaise de New-York a rendu un hommage solennel à la mémoire du grand tribun; une procession funèbre a parcouru les rues de la ville, escortant un char, traîné par douze chevaux, qui était censé contenir les restes d'O'Connel. Le cortège formé dans la seconde avenue, à la hauteur de l'église St-Mark, et s'étendant jusqu'à Houston street, ne s'est mis en marche qu'à midi. Il a suivi Broadway, Grand st., le Bowery, Chatham, Fulton et Greenwich sts. jusqu'à la Batterie où l'ex-gouverneur Seward a prononcé une oraison funèbre dans la salle du Castle Garden. L'American Museum a profité de la circonstance pour exhiber une image en cire, plus ou moins authentique, du grand agitateur.

—Le ravisseur de Miss Mary Fox, Martin Hare, vient d'être définitivement arrêté. Il comparaîtra devant la Cour des Sessions sous une accusation de bigamie.

—Le 24, Mme Bishop et Bochsa ont donné au Tabernacle un concert qui a eu grand succès, comme d'habitude.

—On annonçait pour le 29 septembre, dans la même salle, un grand concert qui devait réunir Henry Herz, Sivori et Mme Henry Joli.

TRAVAUX DE HENRY HERZ.—Ces travaux sont véritablement dignes d'Hercule. Depuis son retour du sud et de l'ouest de l'Union, où il a fait une ample moisson de lauriers et de dollars, le célèbre pianiste a donné, dans les environs de New-York, treize concerts en quinze jours, avec Sivori, son compagnon de voyage, de succès et de fortune. Deux de ces concerts ont eu lieu, dernièrement, aux eaux de Saratoga, et avaient attiré un millier de personnes dans la salle de l'hôtel des Etats-Unis. Le concert donné lundi dernier à New-York, au bénéfice de la société française de bienfaisance, a dignement couronné cette campagne triomphale accomplie au milieu des chaleurs dévorantes de l'été, et cette œuvre de charité nationale inaugure non moins dignement la campagne d'automne que les deux artistes réunis se proposent d'ouvrir mardi prochain, au Tabernacle. La foule ne peut manquer d'accourir à ce double appel, car, si nous en jugeons à la verve déployée lundi dernier par Henry Herz, le talent des deux grands artistes a grandi encore au milieu de leurs rudes, mais brillants labeurs. (Courrier des Etats-Unis.)

M. WATTEMARE.—*Exhibition de ses échanges.*—L'œuvre entreprise avec tant de persévérance par M. Wattemare marche de plus en plus vers un heureux accomplissement, grâce au zèle infatigable de ce missionnaire de l'intelligence. Partout les Américains accueillent également bien et sa personne et ses projets. L'Etat du Maine, qu'il a visité récemment, l'a indemnisé de tous ses frais de voyage, et l'a chargé de précieux échanges en retour des dons de la France. La partie des dons qui a été offerte par la ville de Paris à la ville de New-York est, en ce moment et pour quelques jours encore, exposée aux yeux du public dans la salle dite du Gouverneur, au City Hall. C'est une collection aussi riche que curieuse de gravures, de cartes topographiques et d'ouvrages du plus grand prix. La foule examine avec intérêt cette exhibition, qui lui fait comprendre et toucher du doigt l'importance de l'alliance intellectuelle que M. Wattemare cherche à établir entre les deux mondes.

RIO DE LA PLATA.

Le Star Republic, parti de Montevideo le 7 août, est arrivé à New-York le 23 septembre. Les nouvelles venues par cet arrivage sont importantes : elles confirment et complètent celles qui avaient été précédemment reçues, c'est-à-dire la rupture des négociations et la levée du blocus par les Anglais. Nous en empruntons le résumé au Courrier des Etats-Unis :

"Ainsi que nous l'avons dit, les plénipotentiaires européens, après avoir vu échouer leur mission à Buenos Ayres, arrivèrent à Montevideo le 6 juillet. Là, ils tentèrent d'amener un armistice entre Oribe et le gouvernement de la république orientale. Des conventions furent arrêtées entre Oribe, lord Howden et le comte Walewsky; les hostilités et le blocus devaient être suspendus pour six mois, et les assiégeants s'engageaient à approvisionner mensuellement la ville, de 1,500 têtes de bétail, à des prix raisonnables. Cet arrangement, soumis à l'administration montévidéenne, fut rejeté par elle ; et ce fut alors que, séparant brusquement sa cause de celle de la France, l'envoyé britannique donna au commodore sir Thomas Herbert, dans une lettre datée du 15 juillet, l'ordre de faire lever le blocus à son escadre.

"Le gouvernement de Montevideo, dit-il, a refusé un armistice que je n'hésite pas à le dire, était dans ses intérêts, car il est sans argent, sans crédit et sans troupes indigènes. Comme je considère, finalement, que les Orientaux de Montevideo n'agissent pas librement en ce moment, mais sont dominés par une garnison étrangère, et que, d'ailleurs, le blocus a perdu son caractère primitif de mesure coërcitive contre Rosas pour devenir exclusivement un moyen de fournir de l'argent, en partie au gouvernement de Montevideo et en partie à certains individus étrangers, le tout au détriment continu du grand et important commerce de l'Angleterre dans ces parages, je viens vous prier, monsieur, de lever le blocus du Rio de la Plata, et de prendre les mesures nécessaires pour cesser toute intervention ultérieure dans ces parages."

"Il est difficile de motiver une résolution d'une manière plus étrange, plus aigre, plus illogique, et ce langage, il faut le dire, est beaucoup plus digne de l'ami de Rosas que du représentant d'une grande nation européenne, chargé d'une mission conciliatrice. Malgré la chaude approbation dont quelques journaux américains couvrent cette conduite, le moindre reproche qu'elle puisse valoir à l'Angleterre est celui d'une flagrante inconséquence ; peut-être même pourrait-on, sans trop de malveillance, taxer de mauvaise foi cette logique bizarre qui cherche à baser sur l'intérêt du commerce britannique l'abandon d'une mesure prise précisément dans le but de protéger les intérêts des puissances neutres, y compris ceux de l'Angleterre.

"Quant au refus de l'armistice qui a été l'occasion et le prétexte de cette mesure, nous sommes loin, pour notre part, de le trouver aussi singulier, aussi inconvenable que lord Howden. Nous ne voyons rien d'étrange à ce que Montevideo ait rejeté une trêve qui, pendant six mois, mettait la ville à la merci de ses ennemis pour les subsistances, et permettait en même temps à ceux-ci de recevoir du dehors toute espèce de secours. Consentir à la levée du blocus eût été pour la république orientale, s'appauvrir de toutes ses richesses, affaiblir de toute la force qu'elle eût cédées volontairement à ses adversaires; elle a refusé par les raisons mêmes qui ont dû porter Oribe à donner son acceptation.

Nous ne sommes pas les seuls, du reste, à porter ce jugement sur la conduite de représentant de l'Angleterre. Les résidents anglais de Montevideo l'ont apprécié dans des termes bien autrement énergiques. L'un d'eux, M. Henry Sparks, a adressé au plénipotentiaire britannique une lettre ainsi conçue : "Après vingt ans de séjour dans ce pays, comme sujet anglais, mon opinion, ma personne et ma fortune étaient en sûreté, je me vois aujourd'hui, grâce à votre conduite, contraint d'obéir à un juste et honorable sentiment, et de vous remettre sous ce pli mon certificat de nationalité qui serait désormais une lettre morte pour moi, car je ne m'aviserai jamais de demander protection à des hommes tels qu'un Whitlock, un Mandeville, un Howden."

A cette sanglante et dédaigneuse épître, le diplomate a répondu : "J'ai reçu une impertinente lettre, signée Henry Sparks. Le présent est pour informer ce monsieur que si, en aucun temps, il pense à commettre la moindre insolence, sur moi personnellement, je le cravacherai immédiatement." Le langage est plus britannique que parlementaire, mais il a, du moins, le mérite de nous peindre le diplomate au naturel.

En apprenant que, malgré la défection de son alliée, l'escadre française poursuivait son blocus, M. W. A. Harris, ministre des Etats-Unis, a protesté contre cette mesure, au nom du commerce de son pays, dans une lettre où, au milieu d'allusions transparentes aux prétendus projets de restauration monarchique conçus par la France et l'Angleterre, il émet l'opinion que le gouvernement des Etats-Unis ne sanctionnerait pas un seul instant l'établissement, par une puissance européenne, d'aucune colonie ou gouvernement politique dans aucune des provinces de la Plata.

Les deux plénipotentiaires ont, d'un commun accord, donné un démenti explicite à ces insinuations. "Je n'hésite pas à déclarer de la manière la plus formelle, a dit M. Walewski, au nom du gouvernement du roi, non-seulement qu'il n'a jamais été l'intention de porter la moindre atteinte à l'indépendance de la confédération argentine, ou à celle de la république orientale de l'Uruguay, mais encore que l'objet constant de sa politique dans la Plata est et a toujours été d'assurer à ces républiques la jouissance pleine et entière de cette indépendance, et des droits et privilèges qui en découlent."

Quant au blocus, M. Walewski regrette vivement d'être dans la nécessité de le maintenir, et il promet d'employer tous ses efforts pour atténuer les inconvénients qu'en ressentent les puissances neutres; mais "il serait déplorable, ajoute-t-il que la juste influence d'une nation amie et raisonnable se fit sentir suffisamment dans vos relations avec le gouvernement argentin, afin de nous mettre à même de satisfaire vos vœux, qui sont tout à fait d'accord avec les nôtres." L'envoyé français eût pu ajouter que les plaintes proférées par le ministre américain contre les inconvénients des blocus maritimes pour les puissances neutres, ne se recommandent point par l'opportunité, dans un moment où les escadres américaines viennent de tenir fermés pendant un an, au commerce européen, les ports du Mexique, bien plus précieux pour lui que le port de Buenos-Ayres ne l'est pour les Etats-Unis.

Il résulte, au demeurant, des nouvelles que nous venons de résumer une situation peu honteuse pour l'Angleterre, une situation délicate pour la France, et, pour la république argentine et montévidéenne, un ajournement indéfini du dénouement auquel on avait cru toucher.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 3.

Séance de Jeudi, 30 Septembre 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Wiltz, M. Duvigneaud fut appelé au fauteuil, et appela le Conseil à l'ordre.

Présents: MM. Bernard, Nicomède, Cougot, Siewersen, Jones, Meehan, Wiltz, Piernas, Deleira, Solomon et Duvigneaud.

Absent: L'hon. P. Seuzeneau, recorder.

Sur motion de M. Wiltz, le Conseil procède à l'élection d'un président pro temp.

MM. Siewersen et Bernard sont nommés vérificateurs. Et au premier scrutin M. Duvigneaud obtint 8 voix et M. Siewersen 2 voix.

Conséquemment M. Duvigneaud fut déclaré dûment élu président pro tem et reprend le siège.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

Message du Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
30 septembre 1847.

Au président et aux membres du Conseil de la Municipalité No. 3.

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous transmettre trois propositions cachetées, pour la construction des banquettes dans la rue de l'Union; lesquelles ont été reçues par nous, conformément aux résolutions adoptées par votre honorable corps, au mois de juillet passé.

Je suis avec respect, etc.,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Lecture est faite au Conseil de plusieurs propositions cachetées, pour la construction de banquettes dans la rue de l'Union, comme suit :

Une de M. John Sharkey, offrant de faire le dit ouvrage pour la somme, $2 10 le pied courant.

Une de M. Patrick Fox, offrant de faire le dit ouvrage pour la somme de $2 31 par pied courant.

Une de M. James Wright, offrant de faire le dit ouvrage pour la somme de $2 87½ par pied courant.

M. Bernard présente les préambules et résolutions qui suivent, lesquels sont adoptés :

Attendu qu'une notice de soixante-quinze jours a été donnée aux propriétaires des terrains situés dans la rue de l'Union de faire relever leurs banquettes; et attendu que le temps est grandement écoulé et qu'il n'y a qu'une partie des propriétaires qui se sont conformés à l'ordonnance adoptée le 8 juillet 1847;

Il est en conséquence résolu que le contrat pour la construction des banquettes qui ne sont pas encore faites dans la rue de l'Union, soit adjugé à M. John Sharkey, qui est celui qui a offert de faire le dit ouvrage au meilleur marché.

Résolu de plus que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec M. John Sharkey pour la construction des sus-dites banquettes.

Le dit ouvrage devant être fait sous la surveillance du voyer de cette Municipalité.

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de M. J. A. D'Hequet, voyer, dans laquelle il informe le Conseil qu'il a passé un contrat avec M. F. W. Benseck pour la construction d'un wharf flottant pour la somme de $1,000, et en outre recommande au Conseil de passer une résolution pour la construction d'un autre wharf semblable, qui est de la plus grande nécessité.

Sur motion de M. Wiltz, la lettre ci-dessus est référée au comité des améliorations.

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de M. V. Allain, président de la Banque des Citoyens, dans laquelle il demande un règlement du montant que doit la Municipalité à la dite Banque.

Sur motion de M. Wiltz, la lettre ci-dessus est référée au comité de finance.

Lecture est faite d'une lettre de M. L. A. Duhart dans laquelle il propose de vendre à la Municipalité un lot de terre pour l'ouverture de la rue Claiborne, pour la somme de $2,500, payable en un billet à trois ans sans intérêt.

Sur motion de M. Piernas, la lettre ci-dessus est référée à un comité spécial; composé de MM. Piernas, Bernard et Wiltz.

Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Villa, demandant la permission du Conseil pour construire un poste d'huîtres à la place de celui qui est à l'encoignure Mandeville et Levée.

Sur motion de M. Wiltz, la lettre ci-dessus est référée au comité de réclamations.

Lecture est faite au Conseil d'une pétition de la veuve Labedoyère Kernion et de M. M. Labedoyère Kernion, dans laquelle ils protestent contre la confection des banquettes devant leur propriété dans le Quatrième District, etc.

Sur motion de M. Nicomède, la pétition ci-dessus, ainsi que la résolution présentée par lui à cet effet à la dernière séance, soient référées à la délégation du Quatrième District.

Sur motion M. Nicomède est ajouté au dit comité.

Sur motion de M. Jones, d'ajourner jusqu'à samedi prochain; M. Wiltz demande l'appel nominal qui produit le résultat suivant: MM. Bernard, Nicomède, Siewersen, Jones et Meehan, votèrent dans l'affirmative; 5 oui; et MM. Cougot, Wiltz, Piernas, Deleira, Solomon et Duvigneaud, votèrent dans la négative, 6 non.

Conséquemment la sus-dite motion est rejetée.

Lecture est faite d'une lettre de M. Arnold Bodin, dans laquelle il informe le Conseil que les lots de terre reconnus à la succession Eben Fisk, sont maintenant réclamés par les héritiers de Denis de la Ronde, etc.

Sur motion de M. Bernard, la lettre ci-dessus est référée au comité de finance.

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de T. F. Hennings dans laquelle il demande à continuer de tenir un café, sous la license No. 8, qui lui a été vendue, et laquelle a été payée.

Sur motion de Bernard, la demande de M. Henning est accordée.

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de M. James Robb, président de la Compagnie du Gaz, dans laquelle il demande un règlement des arrérages dûs à la dite Compagnie par la Municipalité, etc.

Sur motion de M. Piernas, la lettre ci-dessus est référée au comité de finance.

Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Joly, dans laquelle il demande du temps pour payer ses taxes, etc.

Sur motion de M. Wiltz, la lettre ci-dessus est référée au comité de finance.

Lecture est faite d'une lettre de M. Charles Bayhi, dans laquelle il propose d'entourer les terrains de la Troisième Municipalité en pieux debout, pour la somme de $14 75 le cent.

Sur motion de M. Bernard, de déposer la lettre ci-dessus sur le bureau, M. Wiltz demande l'appel nominal, qui produit le résultat suivant: MM. Bernard et Meehan votèrent dans l'affirmative, 2 oui; et MM. Cougot, Wiltz, Deleira, Piernas et Solomon, votèrent non, 5.

Conséquemment la sus-dite motion est rejetée.

Sur motion de M. Wiltz, la proposition de M. Charles Bayhi est acceptée.

Lecture est faite d'une lettre de M. Jean Se[illegible], demandant le remboursement d'une somme de $50 qu'il a payée pour une licence de [illegible], et de laquelle il n'a eu aucune jouissance, etc.

Sur motion de M. Cougot la sus-dite lettre est référée au comité des réclamations.

Seconde lecture de la pétition de Joseph [illegible], demandant l'émancipation de son esclave Marie Antoinette et de ses enfants.

Sur motion de M. Solomon, la demande de M. J. Martin est ratifiée.

M. Wiltz présente la résolution suivante, qui est adoptée :

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur les mandats du Maire, les comptes suivants :

A M. S. Woodall, pour du papier, etc., fourni aux Écoles Publiques,	$131 67
A M. H. Mérudier, pour divers,	8 00
A Chs. Aguiar, pour divers,	8 50
A M. A. Boulanger, pour ériger 300 planches,	75 00
A George Bruner, pour des planches,	181 18
A M Michel Fritz, pour du bois de charpente,	60 57
A L. Lemarier, pour curage de la banquette près du marché,	114 81
Au docteur Bardach, pour des visites aux malades,	15 00
A Boillet & Pendergrast, pour publications d'ordonnances, etc. etc.,	304 00

M. Piernas présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sont adoptés :

Le comité sur les incendies a l'honneur de vous rapporter la résolution suivante :

Résolu que le trésorier de cette Municipalité est autorisé à payer sur un mandat du Maire au président de la pompe à feu No. 9, la somme de sept cent cinquante piastres étant l'appropriation faite à la dite Compagnie pour l'année commençant le 1er juillet 1847.

(Signé) LOUIS DUVIGNEAUD, A. E. PIERNAS.

M. Wiltz présente les résolutions suivantes, qui sont adoptées :

Résolu que le voyer est et demeure requis de faire un plan ainsi qu'un devis de ce que pourrait coûter la construction d'une maison de Force et d'une Geôle dans l'îlet de terre face à la rue des Bons Enfants, entre Louisa et Clouet.

Résolu de plus que le voyer est et demeure requis de fournir au Conseil un devis de ce que pourrait coûter les réparations à faire au marché Washington, et de manière à y installer les écoles publiques du 3e District.

M. Cougot présente la résolution suivante, qui est adoptée :

Résolu que des propositions cachetées seront reçues au bureau du voyer de cette Municipalité jusqu'au 15 octobre 1847, pour le pavage de la rue des Grands Hommes, à partir de la rue de l'Esplanade jusqu'à la rue des Champs-Elysées.

Aux honorables Président et Membres du Conseil de la Municipalité No 3.

Messieurs,—Les soussignés formant le comité spécial auquel a été référée la pétition de plusieurs habitants propriétaires du 3e District de la 3e Municipalité, au nombre de trente propriétaires, donnant à entendre à ce Conseil qu'ils n'ont aucune objection à l'établissement d'un cimetière par les marguilliers de l'église St Louis, sur l'habitation de feu Labedoyère Kernion, dans les limites du dit District, ont l'honneur de vous rapporter que depuis que cette première pétition leur a été référée, ils en ont reçu une autre signée par plus de 50 personnes, toutes propriétaires dudit District qui s'opposent fortement à l'établissement d'une semblable nuisance dans le voisinage d'un quartier si près du centre de la population et dont le développement est si rapide. Si le comité n'avait à prendre en considération que le vœu de la majorité des habitants de ce District, certes il n'aurait rien à ajouter à ce rapport, mais il désire aussi exposer ses vues particulières à ce Conseil, afin que cette question ne reparaisse plus dans son sein et ne soit plus le sujet de spéculations particulières ou publiques. Les soussignés sont d'avis qu'un cimetière doit être établi quelque part et le plus promptement possible dans les limites de cette Municipalité, mais dans un endroit assez éloigné des parties susceptibles d'accroissement et d'amélioration immédiate, afin qu'en établissant un lieu de repos aux générations futures, on ne soit pas exposé à être changé ou à être traversé par des rues dans une période donnée. Il faut en outre qu'il soit établi des deniers de cette Municipalité, car il est de toute justice que celui-là qui supporte le fardeau d'un établissement de ce genre, profite aussi des revenus qu'il est susceptible de produire. Il serait donc inopportun et contraire aux intérêts de cette Municipalité de permettre, soit par une corporation étrangère, soit par des individus, l'établissement d'un cimetière dans ses limites. Le comité est aussi d'opinion que l'établissement d'un cimetière en deçà du canal Marigny est contraire au développement et à l'accroissement des 1er et 2e Districts de cette Municipalité.

Le comité vous soumet la résolution qui suit :

Résolu que le Conseil ne permettra dans aucun cas, à aucun particulier ou à aucunes corporations publiques, d'établir des cimetières dans les limites de cette Municipalité et notamment dans cette portion du 1er et 2e Districts, situés en deçà du canal Marigny, et que toutes résolutions ou parties de résolutions donnant une semblable permission, soient et demeurent abrogées.

Le tout vous est respectueusement soumis.

(Signé) L. DUVIGNEAUD, chairman, M. F. COUGOT, J. SOLOMON.

Sur motion de M. Cougot le rapport et la résolution ci-dessus sont adoptés.

ORDRE DU JOUR.

Résolu que la somme de $200 est et demeure appropriée par ce Conseil en faveur de l'association Howard, pour être employée au soulagement des infortunés admis à l'hôpital de la rue d'Espagne, afin d'aider ladite société dans les actes de bienfaisance et de charité auxquels elle se livre chaque jour avec le plus grand désintéressement, dans le but d'améliorer la condition des indigents que frappe l'épidémie régnante. Ladite somme devra être prise sur le montant approprié à l'établissement d'hôpitaux temporaires, &c. &c.

M. Solomon présente l'amendement suivant :

Résolu que la résolution appropriant la somme de $200 à l'association Howard, soit amendée de manière à lire $300 au lieu de $200.

Résolu de plus que la conduite louable et active de nos concitoyens composant l'association Howard et qui se sont si noblement offerts pour secourir les malheureux pendant l'épidémie qui a régné dans notre malheureuse ville et a semé la mort et la désolation parmi nous; consacrant leur temps et leurs bourses dans le but d'améliorer la condition de leurs concitoyens atteints de la maladie, leur donne le droit à une reconnaissance éternelle de tout bon citoyen de cette communauté.

Sur motion de M. Solomon, l'ordre du jour est unanimement adopté tel qu'il est amendé.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à samedi 2 octobre 1847, à 6 heures P. M.

(Signé) P. F. NOGUES, Secrétaire.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Expédiés samedi 2 octobre.

Barque Geneve, Dillingham, pr New York.
Brick Gen Wool, ----, pr Vera Cruz.
P Soulé, Smith, pr la Havane.
Goelette Elizabeth, Best, pr Brazos.

Expédiés lundi 4 octobre.

Goelette Ontario, Roberts, pr Corpus Christi.
Visitor, Wilson, pr Rio Grande.
Mississippi, Clark, pr Vera Cruz.

ARRIVES.

Navire à vapeur Virginia, Tucker, de Philadelphie.
Navire à vapeur Alabama, Windle, de Vera Cruz via Tampico.
Southerner, Baundell, de New York.
Oxnard, Chick, du Havre.
Colombo, Pray, de Boston.
Barque Falmouth, Walker, de Tampico.
Empress, Pratt, de Rio Janeiro.
Brick Mercédita, Dominick, de Barcelonne.
Adams Gray, Collins, de la Havane.
Goelette Adeline, Tucker, de Matagorda.
Florida, Lian, de Brazos.
Ventura, Dorantes, de Campêche.
Peruvian, Williams, de Tampico.
Napoleon, Weems, de Rio Grande.
Steamers Hecla, Dolman, de Louisville.
Creole, Reynolds, de Mobile.
Oregon, Hiern, de Mobile.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Olive, Menard, de Louisville.
Mary, Shaw, de Cincinnati.
Gen Worth, Bennett, de Milliken's Bend.
St Helena, Welch, de Grand Ecore.
Declaration, ----, de Cincinnati.
Corinne, Gray, de St-Louis.
Hard Times, Broadwell, de St Louis.
Belle of Arkansas, Caldwell, de St-Louis.
Dallas, Cochran, de Milliken's Bend.
Cotton Plant, Morton, de St-Louis.
Magnolia, Thomasson, de Milliken's Bend.
Vesta, Costello, de St-Martinville.
Yalabusha, Kay, de la Rivière Rouge.

Chargement du navire Oxnard, venant du Havre—1,040 colis à Marsh & Rawlett—39 do A Molier—3 do Laborde frères—1 Schenck—9 do Tibbier frères—1 do A Attenne—8 do T E Benoit—4 do F Perret—3 do M Brenan—1 do A Lanzo—66 do L H Erhard—60 do A Pavillier—1 do H Hagar—3 do C P Alber—14 do J T Mauritien—5 do Lorne & Frou—3 do J J Albert—2 do E L Breton—2 do B L & E L Levy—26 do The Medley & Co—11 do A Marshall—9 do T Moreau—60 do J Lavois—4 do J Chauvière—19 do P Maillard—1 do M Lafargue—10 do B Lacroix—67 do A Parillat—1 do L Molé—2 do David & Meyer—300 dames-jeannes P Honoré.

MEMORANDA.

Le navire Solon, parti de New-York pour ce port, a été rencontré le 30 du mois dernier à la hauteur de Double-Headed Shot Keys.

Le brick Ann Stelle, Hathaway, parti de Ragged Island pour la Nouvelle-Orléans, a relâché à Nassau, ayant fait une voie d'eau; il a été condamné.

La barque Henry Kelsey, Gray, partie de la Nouvelle-Orléans pour Boston, a été rencontrée le 14 septembre, à la hauteur du cap de la Floride, tout le monde se portait bien.

Le navire Southerner, a rencontré le 24 du mois dernier, à la hauteur de Loo Key, la barque B. E. Pearce, partie de Boston pour Galveston, ayant 93 jours de mer.

Le 25 du mois dernier, la goëlette Mediator, partie de ce port pour New-York, a été rencontrée à la hauteur de Key West, ayant relâché pour subir des réparations.

Vente à crédit par catalogue de Marchandises Sèches.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à crédit par catalogue de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui 5 octobre à 10 heures, au magasin de F. R. Potlepain, No 8, rue du Canal.

FONDS de la Banque des Citoyens en actions à la convenance des acheteurs, à vendre par [illegible]
25 juil [illegible]

MAIS—[illegible]

SAUCISSONS—[illegible]

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

HOMMAGE AU F∴ FELIX GARCIA, S∴ G∴ M∴ O∴ de la Nlle-Orléans, 28 septembre 1847.

En vertu de l'invitation du T∴ ill∴ F∴ député G∴ M∴, et conformément à des circulaires émanées des vénérables MM∴ des Loges Régulières de l'O∴ un grand concours de Maçons de tous les rites et de tous les grades, se sont fraternellement assemblés ce jour, à 6 heures du soir, en comité général, dans le local de la loge la Persévérance, lieu ordinaire des séances de la Grande Loge de l'Etat de la Louisiane, sous la présidence du T∴ ill∴ F∴ Robert Preaux, député Gr∴ M∴, le F∴ F. Verrier, Grand Secrétaire de la Grande Loge, tenant le Burin.

Le T∴ ill∴ F∴ président dans une brève allocution pleine de dignité, expose à l'assemblée qu'il est à la connaissance de tous les citoyens de la ville de la Nouvelle-Orléans, que dernièrement le T∴ ill∴ F∴ Félix Garcia, S∴ G∴ M∴, n'a pas hésité à exposer ses jours pour arracher un de ses semblables à une mort presque certaine, et que c'est pour lui un témoignage extraordinairement notre vive reconnaissance qu'il a provoqué cette assemblée de FF∴ et d'amis de l'humanité.

Sur motion secondée, il est résolu, à l'unanimité, qu'un comité spécial de cinq FF∴ soit nommé et chargé de rédiger, à cet effet, des résolutions qui seront soumises, séance tenante, à la considération et adoption de l'assemblée.

Le président nomme membres du dit comité les FF∴ J. F. Canonge, James Foulhouse, Eugène Rémondet, Henry St-Paul et Auguste Delamare.

Le Travail de la rédaction étant terminé, le comité rentre en séance et le F∴ J. F. Canonge, son président, donne lecture des résolutions suivantes, lesquelles sont et demeurent solennellement adoptées :

1o. Résolu :—que le courage dont le F∴ Félix Garcia a fait preuve, en se précipitant dans les flots pour sauver un malheureux qui allait y être englouti, courage plein de désintéressement et d'abnégation de soi-même, lui a concilié l'affection et les sympathies de tous les amis de l'humanité et acquis de nouveaux droits à l'estime, à la vénération et à l'amour de ses FF∴.

2o. Résolu :—que si, d'un côté, cet acte de dévouement honore son auteur et lui assigne le premier rang dans la considération et du monde profane et du monde Maçon, de l'autre, les Disciples de notre ordre qui comptent l'amour du prochain au nombre des vertus qui contribuent le plus éminemment à faire de l'homme l'œuvre la plus parfaite qui soit sortie des mains du Créateur, y découvrent une source inéffable de sensations d'autant plus vives, de jouissances d'autant plus pures, d'émotions d'autant plus profondes que ce seul trait suffit pour mettre en relief ce qu'il est en effet la consécration de tout ce que les doctrines et les enseignements de la philanthropie, de la charité chrétienne et de l'art royal ont de plus sublime, de magnifique : Enfin, qu'il leur fait concevoir l'espérance que, dans notre Louisiane, terre classique des nobles sentiments, un pareil exemple fera naître une émulation d'enthousiasme, et trouvera de nombreux imitateurs.

3o. Résolu—que les Maçons de cet O∴ sont heureux et fiers de proclamer à la face de l'Orient que celui qui n'a pas hésité à exposer ses jours pour arracher un de ses semblables à une mort presque certaine, et cela, sans autre motif que celui de son brûlant désir d'être utile à la nature qui nous crie que tous les hommes sont nos frères, n'est autre que le Maçon distingué que les suffrages des membres du Sénat Maçonnique de cet Etat ont deux fois appelé à leur présidence; et qu'ils aiment à se rappeler à jamais que la déclaration solennelle qu'ils consignent ici, que le F∴ Félix Garcia a dans cette circonstance, bien mérité et de l'institution dont il est le chef suprême et de l'humanité, trouvera de l'écho chez tous ceux dont l'âme est toujours accessible aux aspirations généreuses, dont le cœur s'émeut et bat au seul récit d'une grande et belle action.

4o. Résolu—que dans le moment où le sang coule à grands flots sur les champs de bataille, où l'épidémie répand un voile de deuil sur notre cité et décime notre population, il est consolant pour le Philanthrope et pour le Maçon, en détournant leurs regards de ces scènes de carnage et d'horreur, de pouvoir les reposer çà et là sur des actes de dévouement qui attestent qu'il est encore des cœurs empreints du sceau de la Divinité qui comprennent que l'espèce humaine n'est qu'une seule et même famille dont tous les membres sont appelés par la voix de l'Eternel à se donner une mutuelle assistance et se devoir mutuellement secours, bienveillance, protection.

5o. Résolu—que les présentes résolutions seront communiquées à la T∴ ill∴ Grande Loge, avec prière de vouloir bien les inscrire dans son livre d'or, comme mention honorable, ad perpetuam rei memoriam; qu'une expédition certifiée par le T∴ ill∴ député Gr∴ Maître et revêtue du sceau de la Grande Loge sera présentée au F∴ Félix Garcia, notre bien aimé Grand-Maître, par un comité spécial; qu'il sera du devoir du secrétaire de cette assemblée (le T∴ ill∴ F∴ Gr∴ secrétaire) de faire parvenir des copies aux diverses Loges de la Juridiction et de la correspondance, ainsi qu'à toutes les Grandes Loges, Grands O∴ O∴ et autres corps Maçonniques Suprêmes avec lesquels la Grande Loge Suprême de l'Etat de la Louisiane entretient des rapports d'amitié et de fraternité: Enfin, que les délibérations de ce jour seront publiées dans les journaux de cette ville.

En conséquence de ce qui précède et en vertu de la susdite dernière résolution, le T∴ ill∴ député Gr∴ Maître, président, nomme du comité spécial chargé de présenter l'expédition des résolutions au dit T∴ ill∴ F∴ Félix Garcia, savoir : de la part de la Grande Loge, les FF∴ J F Canonge, F Verrier, Pierre Chevalier, Antonio Costa, Joseph Lisbony, Eugène Rémondet et James Foulhouse; et de la part des Loges de l'O∴, les FF∴ Lucien Hermann, A. Derbès, F. Meilleur, G. Soulerre, Auguste Delamare, D. E. Pinlada, C. Cushing, Ramon Vionnet et Williams.

G∴ L∴ of L∴

Certifié conforme : Robert Preaux, dép. Gr∴ M∴, Président.
Pour expédition : F. Verrier, secrétaire de l'assemblée.

Attesté par nous Garde des Sceaux et Archives de la Gr∴ L∴
F. VERRIER, Grand-Secrétaire.

ORLEANS HIGH SCHOOL. (LYCÉE D'ORLÉANS.)
Rue de l'Esplanade, Ce 1er octobre 1847.

MM. WYNDAM, MANOUVRIER ET EVERETT, directeurs du Lycée d'Orléans, ont l'honneur de prévenir les parents que les articles 65, 66 et 67 ont été modifiés ainsi qu'il suit :

Article 65—Les examens annuels commenceront le troisième lundi d'août, et se termineront le jeudi suivant par la distribution des prix.

Les vacances commenceront immédiatement après la distribution des prix, et finiront le troisième lundi d'octobre.

Art. 66—L'élève qui suit les cours un mois d'avril paie pour tout le mois.

Art. 67—Les congés, dans le courant de l'année, sont le dernier samedi de chaque mois, le premier de janvier, le quatre juillet, le vingt-cinq décembre, le vendredi-saint et le jour [illegible].

Les demi congés sont le huit janvier, le vingt-deux février, le premier novembre et le jour d'action de grâces. Le demi-congé commence à midi.

NOTA—Il n'y aura ni examens, ni vacances en décembre prochain. Avant le mois d'août 1848, il n'y aura aucune interruption dans les études, sauf les congés et les demi-congés dont il est question dans l'article 67 nouveau. 5 oct—8

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

ACTUELLEMENT en débarquement du navire Feraz, et en magasin, un grand assortiment de CHAPEAUX ET CASQUETTES, parmi lesquels il s'en trouve de Nutria Beaver, noirs, pour hommes; d'unis, en poils communs, en angola, casimir, et autres; idem pour hommes, à grands et à petits rebords; un assortiment de la dernière mode et autres.

Chapeaux à la Ashland, à la Buena Vista et Tampico, pour hommes et enfants.

CASQUETTES pour hommes et enfants, à la Ringold Lawn, en drap et cloth; à la Buena Vista, en soie; casquettes de gardes, militaires et à la Monterey, en soie; à la Rough and Ready, et quantité d'autres genres, à vendre à bas prix par FROST & Co, 10, Magasins. 5 oct

Succession de Frederick Vonder Wege.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de Frederick Vonder Wege, les présenteront à FRANK HAYNES, avocat du curateur, 5oct—3m10j 222, rue Tchoupitoulas

Succession de James Bell.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de James Bell sont requises de les présenter, dûment certifiées, à P. Livingston, Exchange Place, No 22, avocat de la curatrice de la dite succession. 5oct—3

PERDU.—Hier, dans la Première Municipalité, une BAGUE, montée de 12, ou plus, très petits diamans, avec un rubis dans le centre. Le rubis étant démonté, était enveloppé dans le même papier.

Cette Bague n'a de valeur que pour son propriétaire, pour qui c'est un souvenir d'un ami. Une récompense libérale sera donnée à quiconque la rapportera au No 81, rue de Chartres. 5oct—1f

Cuirs vernis.

REÇU par le Elias Holmes—Une caisse de 30 douz. cuirs vernis de Nys, à vendre à bas prix par les soussignés. LOMON & SILVESTRE, 5oct 36, Chartres.

Draps français.

LES soussignés agents de la manufacture des draps de Marius Paret, à Sédan, offrent à vendre à bas prix :
5 balles draps noirs assortis, comme suit :
Drap noir ordinaire, drap noir fin.
Do do extra fin.
Casimir zéphir, les qualités.
Satin noir do do.
5 pièces drap écarlate.
5oct LOMON & SILVESTRE, 36, Chartres.

SAUCISSONS de Lyon—[illegible] à vendre par NUMA LAMBERT, [illegible]

Remède contre la Fièvre Jaune.

L'USAGE de la Pommade [illegible]

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par les présentes notifiés qu'une élection aura lieu le Lundi 1er jour de novembre 1847, pour nommer un Représentant pour représenter le premier district congressionnel composé des paroisses de Plaquemines et de St-Bernard, du faubourg Tremé et des première et troisième Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Pour nommer un Représentant pour représenter le second district congressionnel, composé de la Municipalité No 2 de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans sise sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Pour nommer deux Sénateurs pour représenter le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Pour nommer vingt Représentants pour représenter la paroisse d'Orléans, lesquels devront être élus de la manière suivante, savoir : huit par la Municipalité No 1, sept par la Municipalité No 2 et quatre par la Municipalité No 3, en les divisant entre les neuf districts représentatifs de manière à élire dans et pour
Le premier district—deux Représentants,
Le second district—deux Représentants,
Le troisième district—trois Représentants,
Le quatrième district—trois Représentants,
Le cinquième district—trois Représentants,
Le sixième district—deux Représentants,
Le septième district—deux Représentants,
Le huitième district—un Représentant,
Le neuvième district—un Représentant,
Et pour cette partie de la paroisse sise sur la rive droite du Mississippi—un Représentant.

Pour nommer l'Auditeur des comptes publics.
Pour nommer le Shérif de la paroisse d'Orléans.
Pour nommer le Coroner de la paroisse d'Orléans.
Pour nommer six Juges de Paix comme suit, savoir :
Un par les électeurs qualifiés des premier et second districts représentatifs,
Un par les électeurs qualifiés du troisième district représentatif,
Un par les électeurs qualifiés du quatrième district représentatif,
Un par les électeurs qualifiés des cinquième et sixième districts représentatifs,
Un par les électeurs qualifiés des septième, huitième et neuvième districts représentatifs,
Et un par les électeurs qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans sise sur la rive droite du fleuve Mississippi, en observant que le Juge de Paix à être élu dans le premier district, compris entre Felicity Road et la rue Julia, doit être désigné sous le nom de "Premier Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue Julia et la rue Canal, sous le nom de "Second Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à être élu dans le district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis, sous le nom de "Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue St-Louis et la rue de l'Esplanade, sous le nom de "Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans la troisième Municipalité, sous le nom de "Cinquième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Et le Juge de Paix à élire dans cette partie de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississippi, sous le nom de "Sixième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Pour nommer un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la Felicity Road et la rue Julia;
Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue Julia et la rue du Canal;
Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis;
Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue St-Louis et la rue de l'Esplanade;
Un constable pour le Juge de Paix de la Municipalité No 3;
Et un constable pour le Juge de Paix de cette partie de la paroisse d'Orléans sise sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Pour nommer un collecteur de taxes d'Etat dans et pour chaque district représentatif pour les membres de l'Assemblée Générale.

Les "Polls" seront ouverts le jour ci-dessus, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures après midi, aux endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront désignés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour ceux qui seront dans la ville, et par le Jury de Police pour cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississippi.

L'élection devra être conduite et les retours devront être transmis conformément à la loi.

Bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans, le 4 octobre 1847.
JOHN L LEWIS, Shérif. 5oct

ASSOCIATION MUTUELLE DES HABITANS SUCRIERS contre l'incendie et les risques de la navigation.

MM. LES MEMBRES de l'Association et les habitans sucriers en général, sont prévenus que l'Association ayant réuni le nombre de souscripteurs voulu par l'article 6 des règlemens entre aujourd'hui en opération.

L'office de la société est ouvert au No 25, rue Conti où toutes applications pour faire assurer les sucreries et les sucres contre les risques de l'incendie et de la navigation, devront être adressées.

Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1847.

EN débarquement du navire Southerner, de New York.
30 caisses canelle, 200 livres muscade.
4 barons clous de girofle, à vendre par DOMINIQUE LANATA, 5 oct Nos. 9 et 10, rue Jefferson

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES, [illegible] à vendre en magasin, par J. M. CABALLERO, 5 oct 36 Vieille Levée.

CAFE HAVANE—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 5oct 36, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE—175,000 cigares, qualités assorties, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée.

SUCRE.—30 caisses sucre blanc en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 5 oct 22, Vieille Levée.

SUCRE—30 boucauts moscovado, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 5 oct 22, Vieille Levée

SUCRE Havane.—100 caisses sucre jaune et blanc en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par W H SIMMONS, 5oct 44 Poydras

OLIVES.—93 barillets olives espagnoles, en débarquement et à vendre par W H SIMMONS, 5oct 44, Poydras.

CIGARES.—10,000 Milliers, marque "Norma", à vendre par W H SIMMONS, 5oct 44, Poydras.

MIEL—10 tierçons miel blanc, en magasin, à vendre par W. H. SIMMONS, 5oct 44, Poydras.

A[illegible]—30 barils forte preuve, à vendre en magasin par W. H. SIMMONS, 5oct 44, Poydras.

VINAIGRE de Cidre.—70 barils en magasin et à vendre par W H SIMMONS, 5oct 44, Poydras.

COTON en Bobines.—6 caisses coton Spool, de Farquharson, venant d'être reçues par le [illegible], à vendre par DUNCAN KENNEDY, 5oct 38, Toulouse.

CAFE.—1000 sacs café Rio et 200 sacs vieux Java, en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 63, Magasins.

MAQUEREAUX.—100 barils, grands, No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 63, Magasins.

EPICES.—100 sacs poivre, 1500 nattes canelle, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 63, Magasins.

CHANDELLES.—300 caisses Adamantines, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 63, Magasins.

SUCRE raffiné de Boston.—300 bar. et caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 63, Magasins.

ETOFFES en Coton.—30 caisses coton blanchi, 30 balles Osnaburg, 5 balles couvertures, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 63, Magasins.

THE.—100 caisses thé, [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK 5oct 63, Magasins.

SALON DE TAPIS,
En gros et en détail, No. 23, rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent maintenant un assortiment très étendu et du meilleur choix, de toute espèce de tapis, savoir :
Tapis d'Axminster et de velour, qualité supérieure.
Tapis de Bruxelles de diverses qualités, dessin nouveau.
Tapis Ingrains, à triple tissu, double, superfins, fins, etc. etc.
Tapis laine et coton, à bon marché, tapis de Venise, de diverses largeurs et qualités. Baize et toile fourée pour dessus de table, rugs et paillassons en grande variété, couvertures de tables et de piano, étoffes de crin pour meubles, transparents pour fenêtres, etc. etc. etc.
Toile cirée pour planchers, de diverses largeurs et qualités, dessins nouveaux.
300 pièces de nattes de diverses largeurs et qualités, le tout est offert au plus bas prix de marché par A. BROUSSEAU & Co. 2 oct—1m

POTERIE DE MANDEVILLE.

La poterie de Mandeville vient de terminer son installation et se trouve dès à présent en mesure d'exécuter et délivrer immédiatement, à des prix fort modérés, les commandes de tous genres que le public voudra bien lui adresser.

Grâce au choix d'une terre de qualité supérieure, à la réunion des meilleurs ouvriers qui aient encore paru en Louisiane, et aux soins apportés dans tous les détails de cet établissement, les poteries de Mandeville surpassent tous les produits de même espèce de l'étranger par la finesse de leur grain, la dureté et la solidité de leur pâte, la beauté des vernis : elles l'emportent surtout par le goût et la distinction de leurs formes, mérite jusqu'à ce jour trop négligé dans ce genre d'industrie.

Les directeurs de cet établissement se sont mis en mesure de satisfaire aux besoins les plus variés. Aux jardiniers et horticulteurs, ils offrent d'une qualité supérieure, des pots de fleurs ordinaires et des vases de forme antique, italienne, etc. et des modèles les mieux choisis.—Aux ménages ils présentent l'assortiment le plus complet des ustensiles de table et de cuisine, allant parfaitement au feu.—Enfin, à MM. les architectes, ils donneront tous les articles de construction et de décor, tels que potiches pour vases, corniches, tuyaux de cheminées, dalles creuses pour cloisons, [illegible]

S'adresser à MM. de la Bretonne & Co., à Mandeville, ou au Magasin de Dépôt, à la Nlle-Orléans, rue du Vieux Bassin. 5oct

ON demande dans une Pharmacie de cette ville un jeune homme, parlant anglais et français et qui connaisse la préparation.
S'adresser au bureau de ce journal.

TRUFFES.—250 boîtes truffes du Périgord, au naturel.—300 demi-boîtes do do en magasin et à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti.

VIN ROUGE en caisses : 400 caisses vin rouge, St-Julien, 30 do Léoville, 16 do Margaux, [illegible] en magasin et à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti.

Dissolution de Société.

LA société existant en cette ville sous la raison Reynaud, Cucullu & Cie., est dissoute à partir d'hui par expiration du contrat. La raison sociale ne sera employée que pour la liquidation.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1847.
P. REYNAUD, J. M. CUCULLU, R. P. VOORHIES

P. Reynaud continuera les affaires de la maison Reynaud, Cucullu & Cie., pour son propre compte au No. 34, rue Tchoupitoulas. P. REYNAUD

AVIS.
L. RAPP & Cie.
SUCCESSEURS DE J. VALLEE ET Co.
Magasin encoignure Royale et Dumaine.

INFORMENT respectueusement les dames et le public en général qu'ils feront, le lundi courant, l'ouverture de leur magasin avec un bel assortiment de marchandises nouvelles.

Recevant directement d'Europe et du Nord, auront constamment en magasin, un grand assortiment de marchandises, qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

Les sieurs L. Rapp & Cie. espèrent que les dames et le public voudront leur continuer le patronage qu'ils ont si libéralement accordé à leurs prédécesseurs. L. RAPP & Cie.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1847.

LA direction de cette Banque [illegible] de gré à gré, sans garantie, de billets de lots dont la liste est déposée au bureau de l'institution. Ceux des billets qui, au 4 décembre prochain, resteront dans le portefeuille de la Banque, seront vendus à l'enchère, au comptant, à la Bourse [illegible]
Par ordre : G. MILTENBERGER, Caissier.

AVIS.

LES études de "l'Institution des Demoiselles Protestantes", située rue Delord, entre les rues du Camp et des Magasins, seront reprises le 1er octobre. La session annuelle commencera le 1er novembre prochain.

$10 de récompense.

S'EST absenté de chez sa maîtresse Mme veuve Pirée, rue Moreau, entre les rues du Port et St-Ferdinand, depuis le 25 septembre dernier, le nègre EDOUARD, âgé de 17 ans, taille de cinq pieds 2 à 3 pouces environ, [illegible] parle le français et un peu l'anglais [illegible] physionomie douce et avenante, et de grands yeux.

On le soupçonne être dans la Deuxième Municipalité et on a dit l'avoir vu du côté du [illegible]

La sus-dite récompense sera donnée à celui qui le ramènera chez sa maîtresse, ou qui le fera mettre dans l'une des geôles de cette ville. 5 oct

CONFORMEMENT aux dispositions de l'acte relatif aux esclaves détenus dans les geôles de police des Municipalités de la Nouvelle-Orléans

JACOB, nègre, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 3 1/4 pouces, suppose être un esclave marron.

JIM, nègre, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 8 1/2 pouces, suppose être un esclave marron.

JIM, griffe, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, suppose être un esclave marron.

Les propriétaires des dits esclaves sont notifiés d'avoir à les réclamer, en établissant leur titre de propriété et en payant les frais, dans un délai de trois mois, faute de quoi, les dits esclaves seront vendus conformément à la dite loi.
5 oct—3m N. H. HACKETT Gardien

ANIMAUX EPAVES.

IL a été conduit aux épaves de la 3me Municipalité, située rue d'Amour, entre les rues Esplanade et Hospital:

1o Un taureau rouge, ayant les deux oreilles coupées en crochet, étampé sur [illegible] la cuisse droite J* B., sans aucune autre marque apparente.

2o Une vache [illegible]

[illegible] 16 courant, à midi, [illegible] Baronne et Commune [illegible]
5 oct—2m10 MANUEL PRADOS, Gardien

CONDUITS à la geôle de police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants :
BENJAMIN ROSS, [illegible]
[illegible] ZANAR, [illegible]
LEANDRE, alias JOHN, [illegible]
Les propriétaires sont requis de réclamer les dits esclaves [illegible]
5oct—3m M. HERNANDEZ, Geôlier.

CHAUX DE THOMASTON—300 barils, à vendre par ALFRED KEARNY & Co., 30 sept—2m 22, Magasins

CHAUX POUR SUCRERIE—300 barils excellente chaux pour clarifier le sucre, qualité supérieure à n'importe quelle qualité pour cet usage. ALFRED KEARNY & Co. 30 sept—2m 22, Magasins.

GOUDRON—BRAI ET RESINE—1,450 barils, en magasin et à vendre par ALFRED KEARNY & Co. 30 sept—2m 22, Magasins

BRIQUES A FEU—25,000 briques anglaises, de Pensacola et de Pittsburg, à vendre par ALFRED KEARNY & C. 30 sept—2m 22, Magasins

TEREBENTHINE COMMUNE—Pour le pont des navires, excellent article pour préserver le bois. A vendre par ALFRED KEARNY & Co 30 sept—2m 22, Magasins

CIMENT—Pour citernes à mélasse et à eau, excellent article qui n'est surpassé en bonté, par aucun autre ciment aux Etats-Unis. A vendre par ALFRED KEARNY & Co 30 sept—2m 22, Magasins

80 Barriques vin Montferrand, 20 do St Julien, 20 do 1/2 do do, 150 caisses Haut Sauterne, blanc, 110 do Barsac, 25 do do 1/2 bouteilles, 25 do do rouge Chât. Margaux, [illegible] Lafitte extra, &c., &c., à vendre par DUBOUCH[illegible], 30sept 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

DE LA HAVANE.
DU Guaco, la plante.
Beurre de cacao, très frais.
Manaja pour les piqûres et pour prévenir le tétanos, etc., à vendre à la pharmacie de A. A. PETCHAUD, 125, rue Royale

LA FONDERIE EN CUIVRE ET L'ATELIER DE MACHINES,

ONT été transportés de la rue Gravier No 18, à la rue Girod, No 38, à la Nouvelle-Orléans. Nous sommes prêts à remplir les ordres qui nous seront donnés pour faire toute espèce de Machines, que nous exécuterons d'une manière satisfaisante et à des termes raisonnables. Les machines pour bateaux à vapeur et pour plantations seront réparées avec promptitude.
Nous composons des vices de toute portée.
29sept—1m JONES & ARCHAMBAULT

MARCHANDISES NOUVELLES
GIQUEL & JAMISON.
No 6, rue de Chartres.

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public, qu'ils reçoivent en ce moment d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, qu'ils vendront à des prix bien modérés, viz:
Mousseline de laine, hautes nouveautés.
do do petits dessins pour enfants
Baréges et indiennes françaises, nouveautés.
Cotonnade française et américaine.
Flanelle Roger garantie ne pas rétrécir.
Bas de laine à carreaux pour enfants.
Chaussettes do do do.
Etoffes damassées, unies et rayées pour rideaux
Mouchoirs batiste brodés, à rivière et unis.
Services damassés et toile de Paris.
Coton blanc et écru 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4 et 12/4.
Ombrelles nouvelles et parapluies.
Bas de coton pour dames et enfants.
do mérinos do do do.
Mousseline de laine, et alpaca noir.
Casimir noir et de couleurs.
Soieries noires façonnées et unies de toute largeur.
Indiennes deuils, corsets français, mouchoirs soie pour hommes, bordures à rideaux, fil, galons, &c. &c. &c. ainsi qu'un grand assortiment d'étoffes pour famille et habitations. 5oct

ON désire trouver une maison propre à une famille peu nombreuse; le carré de la ville et le faubourg Tremé seraient préférés.
S'adresser au bureau de la Poste, lettre V, No 3. 5oct—3t

AVIS—On désire prendre à loyer pour tout le temps que durera la roulaison, plusieurs ESCLAVES ROBUSTES.
S'adresser au bureau de l'Abeille, ou chez Jh. CURIEL, 78, Vieille Levée.

PERDUE OU EGARE—Un certificat d'action à la Compagnie d'Assurance de l'Océan (No 222) délivré pour dix actions dans ladite Compagnie, le 31 mai 1836, au nom de Mme Sarah A. Harper. Une récompense honnête sera donnée à celui qui rapportera ce certificat à J. N. LEA, No 10, Exchange Place.

Bottes, Souliers et Brodequins.
120 caisses en débarquement du navire Haward, à vendre par E. G. ROBBS, 28 sept 22, rue de la Douane.

B. VALLS a transporté son bureau du No 96 au No. 27, rue de la Commune, où il continuera le même genre d'affaires. 5oct

30 quarts pipes eau de vie Maglory,
15 demi pipes do do
5 demi do 3/6.
10 quarts do do.
Ayant droit au drawback, à vendre par J. & J. TARDOS, 5oct 15, Conti.

200 tierçons de vin blanc, divers crus.
100 barriques vin rouge do do
A vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs à vendre par LEOPOLD JEANNET, 5oct 52, rue St-Louis.

CACAO DE TABASCO—30 balles cacao de Tabasco, dans les magasins de la Douane, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 5oct No. 31, Vieille Levée

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche—4,000 boîtes et demi boîtes de la marque E Guillou, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2 oct rue St-Louis No 90.

VIN DE MARSEILLE—125 barriques vin rouge de la marque Bergasse, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2 o 90, rue St-Louis

VERITABLE Guignolet d'Angers—25 paniers et demi paniers Guignolet, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2 o 90, rue St-Louis

VIN rouge en barriques—20 barriques bon vin rouge pour familles, marque Montferrand, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2 o 90 rue St-Louis

VINAIGRE de vin blanc—15 barils vinaigre, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2 o 90 rue St-Louis

OLIVES ET CAPRES—100 caisses olives et capres Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2 o 90 rue St-Louis

VINS CATALOGUE—[illegible] à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

M[illegible] & PECK ont transporté leur office [illegible] No 66, rue Gravier, entre celles du Camp et de Chartres. 5 sept—3m